

Conseil municipal de Saint Julia, 31540 Saint Julia

Compte rendu du conseil du 14 avril 2022

Présents : Camille CARRAT, Sandrine GUEGAN, Christian LAGENTE, Roland OLIVET, René ROBERT, Serge ROUQUET, Charles VAN DAELE, Stéphanie VILLA-BONHOURE.

Absents : Clément BANQUET, Aurore SICRE, Eric ESCAICH (présent mais parti avant le vote)

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes administratifs (lotissement, communal, assainissement)
2. Approbation des comptes de gestion
3. Vote des taux d'imposition
4. Augmentation du prix part fixe et prix au m3 assainissement
5. Vote des budgets (communal et assainissement)
6. Restitution de la compétence "politique du logement et du cadre de vie" à la communauté de communes
7. Restitution de la compétence "création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public" à la communauté de communes
8. Modification des statuts de la communauté de communes
9. Approbation de l'intérêt communautaire: précisions des compétences statutaires de la communauté de communes.

Résolutions :

- Le compte rendu du précédent conseil municipal a été validé à l'unanimité des présents.
- 1 - Les comptes administratifs pour 2021 (lotissement, communal, assainissement) ont été validés à l'unanimité des présents.
- 2 - Les comptes de gestion pour 2021 (lotissement, communal, assainissement) ont été validés à l'unanimité des présents.
- 3 - Les taux d'imposition restent inchangés. Résolution validée à l'unanimité des présents.
- 4 - Les tarifs de l'assainissement restent inchangés. Résolution validée à l'unanimité des présents.
- Le tableau d'affectation des résultats a été validé avec 1 voix contre (Camille Carrat), une abstention (Stéphanie VILLA-BONHOURE) et 6 voix pour (tous les autres).
- 5- Vote des budgets (communal et assainissement) pour 2022. Résolution validée avec 2 voix contre (Stéphanie VILLA-BONHOURE, et Camille CARRAT) et 6 voix pour (tous les autres).
- Christian Lagente s'est engagé à consulter les conseillers pour le lancement des projets et le choix des devis en fonction des subventions effectivement obtenues. Pour finalement ne lancer les projets qu'avec l'accord de la majorité des conseillers municipaux.
- Les points 6 à 9 n'ont pas été discutés et sont reportés au prochain conseil municipal dont la date n'est pas fixée.

(compte rendu rédigé par Roland Olivet)